

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 17 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 8

**Étaient présents** : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, GENTIL Franck.

**Absents excusés** : BRAGANTI Karine, AVALLET Michèle, HUREL Noël, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline).

**Retards** : GUERRERO Elisabeth (arrivée à 20h30)

**Date de la convocation** : 10 novembre 2016

**Secrétaire de séance** : LANTHEAUME Christiane

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Objet de la délibération** : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique Bièvre Valloire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18

**Vu** la délibération du comité du SIAHBLV des 12 juin et 16 septembre approuvant l'extension du syndicat et son nouveau périmètre,

**Vu** la délibération du comité du SIAHBLV du 30 mars 2016 approuvant l'adhésion des communes de Primarette et de Moissieu sur Dolon ainsi que la modification inhérente des statuts et du règlement intérieur,

**Considérant** les problèmes hydrauliques rencontrés par la commune et la nécessité d'appartenir à une structure intercommunale pour avoir l'autorisation d'effectuer les travaux nécessaires,

**Vu** la délibération de la commune en date du 18 décembre 2014 approuvant favorablement le principe d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire (SIAHBLV),

**Considérant** que l'adhésion au SIAHBLV permettra aux communes de participer aux réflexions de bassin versant permettant d'avoir une approche globale de toutes les eaux (eaux de pluie, cours d'eau, fossés), des zones d'infiltration, des zones d'érosion, de définir des solutions et de les mettre en oeuvre.

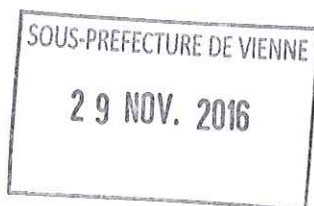
**Considérant** que si ces projets obtiennent les majorités requises et font l'objet d'un arrêté préfectoral, la commune est tenue de désigner ces délégués à cette instance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 8 voix pour et 1 abstention,

**Désigne** : M. GAS Marcel, délégué titulaire  
M. DELAY Jean-Louis, délégué suppléant

**Charge** Madame le Maire d'en informer le SIAHBLV.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 17 novembre 2016



**Le Maire,**  
Angéline APPRIEUX

